

L'hermine félicite l'ADMAS pour son dynamisme dans le pilotage du projet de la médiathèque.

L'hermine aimerait savoir où en est la plainte au Tribunal Administratif sur « Les Jardins de Sainte-Anne » au cœur du bourg.



L'hermine entend un recours contre le PLU et se demande lequel est en vigueur actuellement.

L'hermine salue le père Guillevic après 21 ans au sanctuaire.

Académie Française

Un saintannois, constatant l'absence du verbe « défibriller » dans les différents dictionnaires, a alerté l'Académie Française. L'institution, créée en 1635, a admis cet oubli qu'elle considère comme regrettable, et va rectifier pour faire figurer ce verbe dans les addenda du dictionnaire.

En attendant, La Tribune Saintannaise invite tous les lecteurs à savoir utiliser un défibrillateur, qui permet de défibriller le cœur en cas d'arrêt cardiaque.



La précaution du printemps

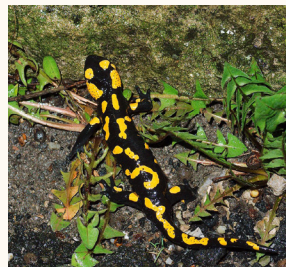
La berce du Caucase, comme la berce laieuse que nous trouvons dans nos prairies, est une plante exotique toxique dont la sève contient des toxines qui sont activées

par la lumière. Sa sève peut donc provoquer une rougeur et une enflure de la peau, des cloques et des brûlures superficielles ou plus graves (1^{er} ou 2^e degré).

ARRÊT SUR IMAGE : la salamandre tachetée

Le printemps est là et nous pouvons l'admirer dans nos jardins, nos chemins. Pourtant, celle-ci n'a pas toujours été la bienvenue, comme nous le dit ce proverbe breton :

« Er sourd a pe gleùehé, en ninañ a pe huélehe, hañi ar en douar ne viùehé ! »



« Une salamandre si elle entendait et un orvet s'il voyait, personne sur terre ne vivrait ! »

Celle-ci fut pourtant l'emblème du roi François I^{er}, au XVI^{ème} siècle !



Médaille de la Famille

Alors que traditionnellement, la médaille de la famille n'était donnée qu'à la mère ou au père dans le cas de parents ayant élevé ensemble au moins 4 enfants, pour la première fois dans le Morbihan, un couple de saintannois a été décoré de cette distinction honorifique.

Cette première dans notre département fera sans aucun doute jurisprudence !



Association citoyenne
PRINTEMPS 2018

N°7

<http://tribunesaintannaise.wix.com/sada>
tribunesaintannaise@gmail.com

LE MOT DU PRÉSIDENT

La confrontation d'idées est une richesse pour mener efficacement des dossiers. **La liberté de réflexion et d'échanges est gage de démocratie.** Le refus de monsieur le maire de répondre aux courriers des deux élus de l'opposition, sous prétexte affiché que ses réponses seraient mises en ligne sur notre site, n'est pas à la hauteur de ce que je me fais de la démocratie. Pour autant, j'aspire à ce que cette LTS n°7 puisse vous apporter des réponses et, je l'espère, des informations complémentaires au bulletin municipal. Quoiqu'en disent certains des 21 élus de la majorité, le travail d'Yvan Jounot et d'Erwan Thomas est constant. Encore une fois, cette Tribune n'en est que le témoin. Bonne lecture. »

Nicolas Vest

L'affiche ne fait pas le moine...

Le bulletin municipal d'avril 2018 (n°57) commence par le « mot du maire ».

Il vante le fameux contrat d'attractivité touristique. Celui-ci est censé favoriser la fréquentation de notre commune par les touristes, donc de développer l'économie locale, mais aussi de profiter à tous ses habitants par une volonté d'embellissement et de valorisation de ses atouts.

Une photo ne suffit pas. Certes, poser avec le président du conseil départemental donne de la contenance à l'article... Mais nous aurions préféré que les actions choisies le soient bien plus qu'une image...

Explications :

Deux erreurs majeures sont à l'origine de ce contrat qui était une véritable chance pour Sainte-Anne :

- **la méthode** : le choix des actions était déjà fait avant même la présentation des préconisations des cabinets d'étude à la commission tourisme et au conseil municipal. Par qui ? Aucune réponse de la majorité, mais sûrement limité au maire et



un ou deux adjoints... **La majorité a totalement écarté le travail de l'opposition** présenté dans un document de 49 pages (sans impact financier - cf LTS n°6) et remis en conseil municipal fin 2016, dont le but était de participer au développement de la commune. Le maire a cependant reconnu que ce dossier comportait de vraies similitudes avec les propositions faites par les deux cabinets d'étude.

- **le contenu** : seuls des aménagements urbains sont prévus sur ces quatre années, sans aucun projet d'animation ou d'une réelle mise en valeur du patrimoine (exemple : illumination de la basilique). La majorité a balayé cet avis en évoquant la possibilité de le faire à partir de 2021... Carnac et Quiberon ne se contentent pas

de la qualité de leur destination, mais sont plus attractives en animant aussi leur territoire.

Nous pourrions ajouter à cela les trop nombreuses attentes qui n'aboutissent toujours pas ou sont simplement bâclées : le panneau d'information touristique de la RN165 (attendu depuis 2015), le lavoir à l'étude... la friche pousse toujours, les circuits de randonnées incohérents et décidés par un seul homme en mairie, dont les conséquences sont l'indépendance touristique et la non obtention de subventions (panneaux et entretien). Le tourisme que nous portons avec force pour Sainte-Anne est traité de façon anarchique pour donner l'image d'une commune qui dit en avoir la conscience, mais n'en a pas les compétences...

Domage... **Nous voulions travailler avec la majorité qui a préféré le jeu « politique » sans considérer l'intérêt public.** »

Participez et adressez-nous votre regard

LA TRIBUNE SAINTANNOISE

Président : M. Nicolas VEST - 07 82 63 65 98

Tribune Saintannaise - 22 rue des prunelliers 56400 Sainte-Anne d'Auray
tribunesaintannaise@gmail.com - Moteur de recherche : tribunesaintannaise.com

Ne pas jeter sur la voie publique

Directeur de la rédaction : le président de l'association - Conception et réalisation : MAiCom - cm.fiala@free.fr



DOSSIER

La sécurité routière

LE CHIFFRE DU MOIS : 30... euh non 50...

Certains diront 50 km/h d'autres 30km/h. Tout le monde à tort et tout le monde a raison, puisque la limitation de vitesse sur une même portion de voirie dans la rue Nicolazic est différente selon le sens de circulation. La vitesse est limitée à 50km/h du rond-point de la Croix jusqu'à la hauteur du cabinet médical, alors qu'elle est limitée à 30km/h dans le sens inverse depuis la création du dos d'âne à hauteur de la rue Joseph Le Bayon. Sans risque particulier d'un côté plus que de l'autre, il reste à penser que c'est une inattention de notre municipalité... »

Limitation des voies avec ralentisseurs de type dos d'âne

Certaines règles opposables ne sont pas appliquées par la mairie en matière de sécurité routière. Pourtant le Code Pénal rappelle qu'en cas de manquement, **la responsabilité pénale des membres de la collectivité pourrait être mise en cause**. La création d'un dos d'âne impose, sans souplesse possible, une limitation à 30km/h. Après analyse de terrain, il s'avère que la rue de la Croix, une portion de la rue Nicolazic, la rue du Guern, ne respectent pas la réglementation. »

Panneaux de signalisation



Pour garantir la qualité des panneaux de signalisation, des actions de contrôle doivent être réalisées tous les 7 ou 10 ans.

Considérant l'aspect regrettable de certains panneaux, Yvan Jounot et Erwan Thomas ont saisi le maire pour obtenir les dates de contrôle et s'assurer que les obligations de vérification sont tenues.

La saleté sur les panneaux diminue fortement leur pouvoir réfléchissant, ce qui pose un problème de sécurité.

Courrier du 7 avril 2018 en ligne sur le site. »



Sécurité aux abords des écoles

En septembre dernier, des aménagements ont été fait aux abords de l'école Sainte-Anne, rue Keranna, pour permettre aux parents de déposer leurs enfants plus facilement. Or, force est de constater que ces aménagements ont été fait en dépit du bon sens : mauvais placement des places « arrêt enfant », manque de visibilité des piétons et des véhicules, aucune signalisation n'alertant de la présence d'une école dans les rues alentour...

Le même constat peut être fait aux abords du collège-lycée, qui draine, faut-il le rappeler, quelques **1500 élèves**. Aucune signalisation ne prévient l'automobiliste de l'approche d'un

établissement scolaire. Seule l'école publique bénéficie de quelques aménagements sécurisés : panneaux, spot lumineux (défaillants)... même si l'on peut déplorer que ces panneaux ne soient pas placés suffisamment en amont de l'école, ils ont le mérite d'exister.

Avec ses 2500 habitants et environ 2000 élèves dans les différentes écoles, notre commune fait figure d'exception. **La sécurité optimale** de tous ces élèves devrait être **un devoir pour la municipalité**, que ce soit pour l'école publique ou pour les écoles privées. »

En conclusion...

Face à ces constats, la LTS invite la municipalité à s'inscrire dans une politique de sécurité routière claire et complète. Nombreux sont les partenaires compétents dans le domaine qui ne demandent qu'à être sollicités : services de l'Etat, associations de sécurité routière...

Des documents accessibles sur internet traitent également de cette problématique et peuvent constituer un support pour une action efficace. Pour n'en citer que quelques-uns, il est possible de s'appuyer sur :

- le site de la sécurité routière
- le dossier « visibilité et sécurité aux abords des écoles » de Wallonie
- le dossier « la sécurité aux points d'arrêt » du conseil départemental du Calvados

Ils sont autant de documents qui permettent aux maires de mener une politique d'aménagements complets assurant la sécurité routière, et ainsi d'initier des actions à moindre coût. »



ZOOMS SUR

Les travaux de la rue du Général de Gaulle

DES TRAVAUX NÉCESSAIRES un aménagement suranné

L'opposition a voté « pour » les travaux actuellement en cours rue du Général de Gaulle.

À cela deux raisons : **la nécessité de briser la vitesse excessive** de certains véhicules à l'entrée de la commune, et **le besoin de réfection de la voirie abîmée**.

L'opposition avait suggéré, par exemple, que les places de stationnement soient « végétalisées » afin d'éviter un aspect trop minéral aux aménagements. De plus, cela allait dans le sens du rapport des cabinets d'études sur

l'attractivité touristique qui relevait le manque de verdure et le « tout voiture ».

Rien de cela n'a été pris en compte et le bitume prend une place prépondérante aujourd'hui encore.

Nous avons relevé également que les travaux ne prévoyaient pas de voies spécifiques aux vélos, point également signalé dans les rapports.

Réponse de la majorité : « ils utiliseront les trottoirs... »
Piétons et cyclistes sauront apprécier... »



VIGILANCE ET RIGUEUR

Nous attirons l'attention de la mairie sur certains accès de propriétés enclavés par **des trottoirs à angles droits**.

Ces entrées nous semblent particulièrement restreintes, et ce d'autant plus que les voitures seraient attelées, sauf à se déporter sur la voie de gauche.

De toute évidence, ces constats seront déjà pris en compte par la municipalité qui attend cette LTS pour réajuster.

L'erreur serait de corriger une fois les travaux terminés... »

Terrain de foot synthétique

Suite au magazine « Envoyé Spécial » diffusé le 22 février 2018 qui alertait sur le danger potentiel des terrains de foot synthétiques, les élus de l'opposition ont, par principe de précaution, alerté par écrit le maire (courrier du 24 février 2018 sur notre site).

Surprise ! le maire nous répond !

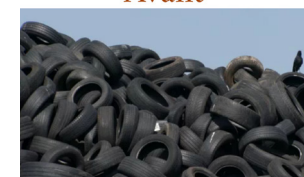
Comme par hasard, ce sujet attirait déjà son attention depuis plusieurs mois...

Suite au courrier des élus Yvan Jounot et

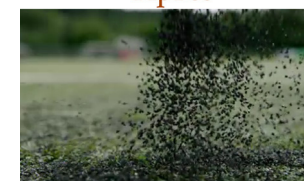
Erwan Thomas, le maire a pris soin d'interroger le constructeur et de demander un devis pour des matériaux de substitution. Il affirmait que la réponse se ferait sous peu...

...Mais alors que certains maires obtenaient des réponses deux jours plus tard, les deux mêmes élus, ne voyant rien venir un mois et demi après l'alerte, ont relancé le maire par courrier le 7 avril 2018... »

Avant



Après



Le hasard fait bien les choses !

Il est étrange de constater que chaque fois que l'opposition envoie un courrier à la mairie sur un sujet, la réponse est souvent la même : « justement, nous y réfléchissons... »

La majorité n'admet pas que les deux élus puissent apporter leur pierre à l'édifice. Elle tente à chaque fois de tirer la couverture vers elle !

Ce jeu de dupe pourrait passer inaperçu si nous n'avions pas la LTS pour rétablir quelques vérités !

Dans tous les cas, la municipalité réajuste ses manquements, l'objectif est donc atteint. »

Où sont les tableaux de bord ?

Les annonceurs sur le bulletin municipal se feraient selon des règles définies par le conseil municipal. L'analyse a posteriori laisse dubitatif : un tableau comptable incompréhensible, une iniquité et des incohérences entre annonceurs...

Dans le même esprit, aucun tableau de bord pour analyser la rentabilité du camping...

Comment la municipalité pilote-t-elle notre commune ? »